

PROPRIÉTAIRE, LOCATAIRE : ET SI ÇA VOUS ARRIVAIT ?

SÉPARATION
MALADIE
CHÔMAGE...

SURMONTER CETTE MAUVAISE PASSE AVEC ACTION LOGEMENT !



J'AI BESOIN D'AIDE POUR FAIRE FACE À MES CHARGES DE LOGEMENT

Que vous soyez propriétaire ou locataire, Action Logement met en œuvre toutes les solutions qui permettront de vous maintenir dans votre logement : vérification de vos droits aux prestations sociales et familiales, recherche d'aides financières ponctuelles, montage éventuel d'un dossier auprès de la commission de surendettement, etc.

Si votre loyer est devenu trop cher, nous pourrions envisager de vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.



J'AIMERAIS CONSERVER LE LOGEMENT DONT NOUS SOMMES PROPRIÉTAIRES

En cas de séparation, Action Logement peut vous aider à financer le rachat de la part de votre conjoint(e) et, si besoin, le remboursement total ou partiel de votre prêt immobilier, grâce à l'expertise conjointe d'un conseiller social et d'un conseiller financier.



ET POUR TOUTES LES AUTRES SITUATIONS...

En s'appuyant sur un large réseau de partenaires, Action Logement a également la possibilité de vous orienter vers des organismes spécialisés pour un accompagnement complémentaire.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

0970 800 800

9h - 18h / lun.-ven (appel non surtaxé)

Retrouvez également sur notre site internet les coordonnées de votre agence de proximité.

UN SERVICE PERSONNALISÉ, CONFIDENTIEL ET GRATUIT

Parce que chaque situation est différente, un conseiller social vous écoute et vous accompagne gratuitement pour comprendre et évaluer ensemble les solutions les mieux adaptées. Il assure un suivi administratif et budgétaire de votre demande, la médiation avec les bailleurs, créanciers ou huissiers, tout au long de votre accompagnement.

Aucune information vous concernant n'est transmise à votre employeur.

Ne restez plus seul et [faites-vous accompagner par Action Logement dès que vous rencontrez des difficultés !](#)

Plus tôt se fera la prise en charge, plus efficaces seront nos solutions.



ET SI J'AI BESOIN D'UN GARANT POUR MA RECHERCHE DE LOGEMENT ?

Rassurez votre propriétaire ou bailleur privé avec Visale.



Demande de contact en ligne sur
actionlogement.fr

Pour les salariés du secteur privé agricole sur
actionlogement.fr/le-secteur-agricole

ActionLogement